



Incohérence entre fiche de payé et montant versé

Par **nini77**, le **19/08/2014** à **22:32**

Bonjour,

Je vous résume mon cas pour savoir si quelqu'un pourrait m'informer un peu au niveau de mes droits. (désolée c'est un peu long)

Je faisais partie d'une grande entreprise de renommée nationale et après des plans sociaux année après année, je vous laisse imaginer le stress 7 années de suite et d'y avoir échappé. Je n'ai pas échappé au 8é. Mon sort et ceux des personnes de mon service (120 en 2001 --> 11 en octobre 2013). On apprend le sort réservé à notre service sur un rapport papier qui circulait dans les couloirs. La RH nous confirme que notre service ne sera pas fermé, il s'agit juste de suppression de postes. Sur le papier était écrit le nom de mon service avec les détails: nombre de poste occupés : 11 - Nombre de poste supprimés : 11. Le manque de considération commence là. Il faut croire qu'après 7 plans sociaux, cette grande société ne maîtrisait toujours pas l'art de virer les gens avec respect.

ETAPE 1 : Après recoupage des bruits de couloirs, résumé des dires des membres de la RH qui disait des informations aussi contradictoires que incompréhensible, on nous propose le 8é plan social, celui qui propose une belle indemnité, afin de convaincre le salarié le plus récalcitrant à partir de lui même, sans faire du bruit... un simulateur est proposé pour calculer ses indemnités. Lassé, fatigué de se battre... 7 ans dans une ambiance de plans de licenciement... je vous avoue c'est un exploit. On nous propose des postes dans d'autres services dont la fermeture est prévu quelques mois après ou un an après, NON, c'est juste prolonger la souffrance. Je me lance, je m'intéresse à ce plan de "départ volontaire", oui on parle bien de volontariat puisqu'on peut vous reclasser dans un autre service si vous voulez rester (dans un service qui va fermer, qui ne correspond pas à votre compétences et qui est moins payé que votre poste actuel). Donc oui départ volontaire mais un peu forcé.

ETAPE 2: Une fois que nous avons manifesté notre souhait de partir, ils ont mis en place un service d'accompagnement qui était payé pour nous rassurer, pour mieux nous préparer à la recherche de nouveau travail "ailleurs". Une fois reboosté par ces consultants de cabinets

externes, on signe ce fameux contrat de départ volontaire pour motif économique. Déception totale, après 13 années de bons et loyaux services et des millions de chiffres d'affaires encaissé pour cette boîte, c'est un stagiaire et une personne classique de la DRH qui nous reçoit. Nos questions sont vite expédiées, tous ce qu'ils voulaient c'étaient qu'on signe, pour les détails, on verra plus tard. ON signe et on a donc officiellement un pied dehors, sans plus remerciement ni reconnaissance par rapport au services rendu.

ETAPE 3 : On commence une période de formation qui à plusieurs reprise a été indiqué que la période de formation serait payé par la société et le coût de la formation pris en charge par la boîte chez lequel on a postulé et on a été recruté. Tous cela une fois de plus, sans écrit, sans preuve, et avec des dires du personnel RH qui diffère d'une personne à l'autre. Première surprise, on nous annonce qu'on a mal compris, que la paie des 2 mois et demi de la formation est payé par notre société certes mais sera déduit de l'indemnité de départ. Oui, j'ai mal compris, mais que faire, je suis maintenant dehors... Apparemment c'est noté dans le livret de départ. Livret qui ne nous a jamais été remis (alors qu'il était sensé récapituler toutes les conditions de départs). Dans toutes les publications syndicales etc.. on parle de négociation de ce livret de départ... Mais on ne nous a pas remis une version à nous salarié qui sommes au centre de l'affaire. C'est juste dans les quelques feuilles de contrat de départ que c'est noté par ci par là... "Selon le livret....". On a donc commencé à chercher une version de ce livret, on en a enfin eu un... Mais pareil, incompréhensible par moment pour le commun des mortels, des phrases qu'on peut lire et comprendre dans le sens qu'on veut.

ETAPE 4: Malgré cette mauvaise nouvelle concernant les paies des 2 mois et demi retenu sur nos indemnités, on fait aller et là des incohérences aussi absurdes que monumentales se font remarquer, les montants versés ne correspondent alors A RIEN. Nous sommes perdus, on ne sait plus de quel montant parle t'on. Les appels, mails envoyé à la RH sont soit non répondu, soit traité mais d'une manière totalement insatisfaisante, les fiches de paies qui récapitulent soit disant les régularisations comportent 2 pages entières de lignes INCOMPREHENSIBLES. J'ai compris que je vais avoir de mauvaises surprises...

ETAPE 5: Paiement d'une première partie de notre indemnité au mois d'avril alors que celui ci ne devait se faire qu'au mois de juillet avec le montant total du solde de tout compte. Un virement donc de quasiment 2/3 de la somme. Cela était sensé peut être nous calmer, mais méfiante, je pose des questions, sur le paiement de mes CP, le paiement des irrégularités etc... ON me promet une régularisation définitive et entière lors du règlement du solde de tout compte.

ETAPE 6: Je reçois ENFIN ce solde de tout compte. Première surprise, j'ai une Fiche de Paie (De Juillet avec un Montant net à payer ...) accompagné d'un chèque dont le montant est de 6000 euros en moins que le net à payer indiqué sur la fiche de paie. Cette fiche de paie est accompagné d'un reçu de solde de tout compte correspondant au montant du chèque soit avec 6000 euros en moins. Et dessus, toujours dans les mêmes absurdités que tous les papiers d'avants... Des lignes avec des montant qui sont une fois de plus incompréhensible.

Mes questions:

- Le montant net à payer sur la fiche de paie ne devrait il pas correspondre au montant de mon chèque? Que dit la loi? quels sont mes droits?
- Cette fiche de paie n'aurait elle pas dû prendre en compte toutes les avances, les irrégularités etc....?

Merci pour les conseils, aides que vous pouvez m'apportez. On est d'autant plus énervé quand on découvre par voie de presse que la société qui nous a viré pour raison économique a fait un bénéfice record cette année...

Merci

Par **moisse**, le **20/08/2014** à **09:10**

Personne ne peut vous répondre sur l'exactitude du montant.
Le chèque qui accompagne un bulletin de salaire est établi en fonction du solde de votre compte et non pas du montant net

de ce bulletin qui doit correspondre, lui, aux éléments de la rémunération.